

Note de l'APCA sur le Brexit : le scénario du pire et ses conséquences sur le secteur agricole

12 février 2019

Dans une [note](#) récente, Q. Mathieu et T. Pouch (APCA) analysent les conséquences possibles d'un « Brexit dur » pour le secteur agricole, à la suite du rejet par le Parlement britannique de l'accord sur une sortie négociée du Royaume-Uni (RU) de l'Union européenne (UE). Si cette hypothèse se confirme, dès le 30 mars 2019, le pays rétablirait des droits de douane (entre 10 et 50 % selon les produits) et des barrières non-tarifaires, à l'instar d'un membre de l'OMC sans accord préférentiel avec l'UE. Au-delà du risque de crise alimentaire pour le RU (dépendant à plus de 40 % des importations agroalimentaires européennes), les auteurs posent la question des stratégies de redéploiement possibles pour les pays européens exportateurs, dont la France, troisième fournisseur en produits agroalimentaires (3 milliards d'euros par an de vins et boissons, produits laitiers, viande de porc, pommes de terres et pommes), derrière la Belgique et l'Allemagne. Les auteurs s'interrogent également sur les mécanismes d'accompagnement à envisager pour les agriculteurs en cas de « Brexit dur ».

Source : [APCA](#)